



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG. 524/2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

20 mai 2022
Français
Original : Anglais

Troisième réunion du Comité de pilotage du Projet IMAP-AMP financé par l'UE

Vidéoconférence, 7 juin 2022

Point 2 de l'ordre du jour : Projet IMAP-MPA : Rapport sur l'état d'avancement

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'autres exemplaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2022

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Résumé et objectif du projet	1
3. Structure du projet	2
4. Appui aux pays	3
5. Progrès accomplis par activités pendant la période : Mars 2021 – Mars 2022.....	3
6. Enjeux et nouveaux défis.....	144
7. Synergies avec d'autres initiatives.....	155
8. Aspects liés au genre	166
9. Communication.....	166

Liste des abréviations

ALG	Algérie
APAL	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (Tunisia)
ANPE	Agence Nationale de Protection de l'Environnement (Tunisia)
CBD	Convention on Biological Diversity
CI	Common Indicator
CNRS-L	National Council for Scientific Research of Lebanon
CORMON	Correspondence Group on Monitoring
COVID-19	Coronavirus Disease of 2019
DG ENV	Directorate-General for Environment of the European Commission
DG NEAR	Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations of the European Commission
EC	European Commission
EcAp	Ecosystem Approach
EcAp MED Project	Mediterranean Implementation of the Ecosystem Approach, in coherence with the EU MSFD
EEAA	Egyptian Environmental Affairs Agency
EGY	Egypt
EO	Ecological Objective
EU	European Union
IMAP	Integrated Monitoring and Assessment Programme
IMAP-MPA project	Towards achieving the Good Environmental Status of the Mediterranean Sea and coast through an ecologically representative and efficiently managed and monitored network of Marine Protected Areas
INFO/RAC	Information and Communication Regional Activity Centre
INPA	Israel Nature and Parks Authority
IUCN	International Union for Conservation of Nature
ISR	Israel
JOR	Jordan
LEB	Lebanon
LIB	Libya
MAP	Mediterranean Action Plan
MCPA	Marine and Coastal Protected Area
MED POL	Mediterranean Pollution Assessment and Control Programme
MED QSR	Mediterranean Quality Status Report
MedPAN	Network of Marine Protected Areas Managers in the Mediterranean
MoA	Memorandum of Agreement
MoE	Ministry of Environment
MOR	Morocco
MPA	Marine Protected Area
MSFD	Marine Strategy Framework Directive
NIS	Non-Indigenous Species
OECM	Other Effective Area-Based Conservation Measure
OWG	Online Working Group
PAL	Palestine
PAP/RAC	Priority Actions Programme Regional Activity Centre
PCA	Project Cooperation Agreement
SPA/BD	Specially Protected Areas and Biological Diversity
CAR/ASP	Specially Protected Areas Regional Activity Centre
SSFA	Small-Scale Funding Agreement
TCNR	Tyre Coast Nature Reserve (Lebanon)
ToRs	Terms of Reference
TUN	Tunisia
UfM	Union for the Mediterranean
UNEP	United Nations Environment Programme
UNEP/MAP	United Nations Environment Programme / Mediterranean Action Plan
WWF	World Wide Fund for Nature

1. Introduction

1. Le projet « Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées » (ci-après dénommé projet IMAP-MPA) est financé par l'Union européenne (UE) – la Direction générale des négociations pour le voisinage et l'élargissement (DG NEAR) de la Commission européenne (CE) et l'instrument financier Green MED III : Programme régional pour l'eau et l'environnement ENI Sud 2018-2022.
2. Ce projet est coordonné et mis en œuvre par le secrétariat du PNUE/PAM et exécuté par l'intermédiaire de son Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL) et de son Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP). Il couvre une période de 42 mois, d'août 2019 à février 2023, avec un budget global de 4 459 309 USD (3 999 660 EUR).
3. Les pays bénéficiaires des activités nationales spécifiques sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie ; la Jordanie et la Palestine peuvent également bénéficier des activités régionales/de renforcement des capacités du projet.
4. Ce rapport d'avancement constitue une mise à jour substantielle du rapport soumis lors de la deuxième réunion du Comité de pilotage qui s'est tenue en mars 2021 en vidéoconférence, en mettant l'accent sur les activités et les résultats obtenus au cours de la période de mars 2021 à mars 2022.

2. Résumé et objectif du projet

5. L'objectif global du projet IMAP-MPA consiste à contribuer à la réalisation du bon état écologique (BEE) en mer Méditerranée et le long de sa côte. Ce faisant, le projet propose de consolider, d'intégrer et de renforcer l'approche écosystémique (EcAp) pour la gestion des aires marines protégées (AMP) et leur développement durable. Cela sera réalisé par la surveillance et l'évaluation de l'état environnemental de la mer Méditerranée et de sa côte, y compris des AMP, de manière comparative et intégrée.
6. Le projet vise à améliorer la gestion des AMP par la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du PAM pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées en vue de réaliser l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée, ainsi que de renforcer l'intégration du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) dans ce processus. Le projet IMAP-MPA renforce et développe plus encore le réseau méditerranéen d'AMP écologiquement représentatives, interconnectées et efficacement gérées et surveillées. La réalisation de cet objectif passe par l'amélioration de la gouvernance et des politiques nationales relatives à la biodiversité, la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des AMP et l'amélioration de la gestion des AMP par des actions ciblées.
7. Le projet appuie le processus d'alignement des priorités méditerranéennes sur le prochain plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour l'après-2020, ainsi que sur d'autres questions émergentes à l'échelle mondiale et régionale.
8. Le projet contribue à l'évaluation de l'efficacité des AMP grâce à la mise en œuvre intégrée des groupes Biodiversité et espèces non indigènes, Pollution et déchets marins et Hydrographie, dans le cadre du programme IMAP. Cela est illustré par la présentation et la mise en exergue des différences d'état écologique entre les AMP et les zones qui subissent une forte pression en raison de l'activité humaine. Ce faisant, le projet contribue également à l'évaluation globale de l'état de la mer Méditerranée et de la côte et aide les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités, notamment par des formations ciblées, l'échange de bonnes pratiques spécifiques et la mise en place d'activités pilotes de surveillance dans de nouvelles zones de l'IMAP, dans les AMP et en dehors, en mettant l'accent sur l'échelle sous-régionale.

3. Structure du projet

9. Le projet est structuré sur la base de 3 composantes principales, assorties de 5 résultats et de 9 produits qui sont décrits ci-dessous :

Composante 1 : Promotion et appui à la mise en œuvre de l'IMAP à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale

Résultat 1 : Amélioration du niveau de capacité de chaque pays dans la mise en œuvre de l'IMAP et la communication de données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP

- Produit 1.1 : Identification approfondie, à l'échelle nationale, des capacités requises pour la mise en œuvre de l'IMAP et la facilitation de l'apport de données fiables et de qualité garantie pour le MED QSR 2023.
- Produit 1.2 : Renforcement des capacités et échange de bonnes pratiques à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale par le biais de sessions de formation spécifiques et de réunions.

Résultat 2 : Surveillance et évaluation harmonisées, y compris à l'échelle sous-régionale, des indicateurs communs de l'IMAP pour la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI) ; la pollution et les déchets marins ; et l'hydrographie, à l'intérieur et à l'extérieur des AMP

- Produit 2.1 : Surveillance intégrée/conjointe dans les AMP et des zones subissant de fortes pressions, effectuée dans des sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs convenus.

Composante 2 : Amélioration et appui pour la création d'un réseau, complet et cohérent d'AMP efficacement gérées et surveillées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées dans les pays du sud de la Méditerranée

- Produit 3.1 : Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale d'un réseau d'AMP pour la côte égyptienne.
- Produit 3.2 : Organisation du Forum 2020 des aires marines protégées afin de préparer la voie pour le processus de l'agenda post-2020 des AMP en Méditerranée.
- Produit 3.3 : Élaboration d'un document stratégique sur les AMP et d'autres mesures spatiales de conservation effectives en Méditerranée, conformément au cadre mondial de la biodiversité de la CDB pour l'après 2020, par le biais d'un processus participatif.

Résultat 4 : Amélioration de la gestion des AMP sur site et identification des mécanismes de durabilité des AMP

- Produit 4.1 : Élaboration de plans de gestion des AMP et appui à leur mise en œuvre effective.
- Produit 4.2 : Amélioration de la gestion des AMP par le renforcement des capacités et initiation de la mise en œuvre des plans de gestion.

Composante 3 : Gestion efficace de projet garantie pour une orientation pendant le projet ainsi que pour la coordination de la mise en œuvre générale du projet

Résultat 5 : Coordination et mise en œuvre efficaces et dans les délais du projet :

- Produit 5.1 : Gestion et coordination du projet.

4. Appui aux pays

10. Le projet apporte son appui à l'Algérie, l'Égypte, Israël, au Liban, à la Libye, au Maroc et à la Tunisie par le biais d'activités concrètes nationales et régionales dans le cadre de la mise en œuvre de l'IMAP et de la gestion efficace des AMP ; à la Jordanie et à la Palestine en les invitant à participer à ses événements régionaux ou à des activités de renforcement des capacités. Le tableau 1 présente un résumé des divers types d'appui fournis par les différents produits aux pays bénéficiaires respectifs.

Tableau 1 : Les différents types d'appui fournis par les différents produits aux pays bénéficiaires respectifs.

	ALG	EGY	ISR	LEB	LIB	MOR	TUN	JOR	PAL	Regional
Produit 1.1										
Produit 1.2										
Produit 2.1										
Produit 3.1										
Produit 3.2										
Produit 3.3										
Produit 4.1										
Produit 4.2										
Produit 5	N/A									

5. Progrès accomplis par activités pendant la période : mars 2021 – mars 2022

Composante 1 : Promotion et appui à la mise en œuvre de l'IMAP à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale

Résultat 1 : Amélioration du niveau de capacité de chaque pays dans la mise en œuvre de l'IMAP et la communication de données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP

Produit 1.1 : Identification approfondie, à l'échelle nationale, des capacités requises pour la mise en œuvre de l'IMAP et la facilitation de l'apport de données fiables et de qualité garantie pour le MED QSR 2023

11. Travaux réalisés par les expert.e.s/consultant.e.s nationaux : Une première version de l'étude menée pour soutenir l'intégration des programmes nationaux de surveillance en Tunisie a été préparé et révisé par le CAR/ASP. Des réunions bilatérales ont été organisées avec le consultant national pour mettre à jour le document, prendre en compte tous les commentaires pertinents et s'aligner sur les exigences du projet. La version actualisée a été rédigée et partagée avec le CAR/ASP et les autorités nationales afin de recueillir leurs réactions.
12. Un projet de l'étude menée pour soutenir l'intégration des programmes nationaux de surveillance en Libye a été préparé et discuté avec les autorités nationales. Des commentaires ont été transmis au consultant afin qu'il mette à jour le document et prenne en compte tous les éléments pertinents. Une version actualisée a été rédigée et est en cours de révision par les autorités nationales.
13. Les expert.e.s nationaux d'Israël et du Maroc bénéficient d'un soutien dans le cadre des accords juridiques pertinents (accords de financement à petite échelle – SSFA) et d'un mémorandum d'accord.
14. Les prochaines étapes du Produit 1.1 au cours de 2022 sont décrites ci-après :
 - Des expert.e.s nationaux supplémentaires seront appuyés en Algérie, en Égypte et au Liban par la signature d'accords juridiques pertinents pour soutenir la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance et faciliter l'apport de données pour le QSR de ces pays.

Résultat 1 : Amélioration du niveau de capacité de chaque pays dans la mise en œuvre de l'IMAP et la communication de données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP

Produit 1.2 : Renforcement des capacités et échange de bonnes pratiques à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale par le biais de sessions de formation spécifiques et de réunions.

15. L'organisation des réunions de lancement du projet et la création des comités nationaux de l'IMP ont eu lieu dans la plupart de ces pays : Israël (juillet 2020), Tunisie (octobre 2020), Libye (octobre 2020), Maroc (février 2021), Algérie (mars 2021) et Liban (juillet 2021)
16. Des correspondances de suivi et des réunions bilatérales sont fréquemment organisées entre les pays respectifs, le Secrétariat et le CAR/ASP afin de soutenir autant que possible la mise en œuvre des activités prévues dans les délais impartis.
17. L'experte libanaise qui supervisera et gèrera la mise en œuvre de l'IMAP au Liban a participé à une formation spéciale sur les techniques de surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité dans les AMP et les zones de nurserie marine, dans le but de renforcer les capacités et de partager les bonnes pratiques. Cette formation (qui s'est déroulée en France du 9 au 13 août 2021) a été organisée par l'université de Perpignan (France). Ce fut l'occasion de présenter les aspects théoriques et pratiques des techniques de surveillance appropriées qui seront appliquées au Liban pour la mise en œuvre de l'IMAP.
18. En Égypte, les activités du projet n'ont pas pu démarrer dans les délais initialement prévus faute d'avoir pu obtenir toutes les autorisations officielles. Une correspondance et un suivi réguliers ont été entretenus avec les autorités égyptiennes, et une réunion de coordination de haut niveau (octobre 2021) a été organisée à l'échelle nationale entre le coordinateur du PNUE/PAM et le directeur général de l'Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA) afin d'insister sur la délivrance de la dernière autorisation et de commencer la mise en œuvre des activités du projet.
19. Suite à la correspondance officielle adressée par le CAR/ASP aux autorités égyptiennes (janvier 2022), une réponse officielle relative à l'approbation et à la délivrance des autorisations officielles par les autorités compétentes pour lancer la mise en œuvre du projet en Égypte a été reçue (février 2022). Une réunion de coordination a eu lieu au Caire, en présentiel, avec les représentants de l'EEAA (mars 2022) pour présenter les activités prévues en Égypte et discuter de la création du comité national de l'IMAP.
20. Trois scientifiques égyptiens qui seront associés à la mise en œuvre de leur IMAP national ont participé à une session de formation sur la surveillance des oiseaux de mer. Cette formation a été organisée par l'association « Les Amis des Oiseaux » (AAO/Birdlife Tunisia) (Tunisie, 20-30 janvier 2022) pour renforcer les capacités et partager les bonnes pratiques.
21. Les prochaines étapes du Produit 1.2 au cours de 2022 sont décrites ci-après :
 - L'organisation de la réunion nationale de lancement et la création du Comité national de l'IMAP en Égypte devraient avoir lieu au deuxième trimestre 2022.
 - Des formations spécifiques sur le suivi des indicateurs communs relatifs aux groupes Biodiversité et Pollution devraient être organisées au cours des deuxième et troisième trimestres 2022.
 - Des formations spécifiques sur la communication des données devraient être organisées en coopération avec CAR/INFO et en lien avec les projets EcAp MED III et Marine ML II au cours des deuxième et troisième trimestres 2022, afin de renforcer les capacités nationales d'intégration des données dans le système IMAP Info.

Résultat 2 : Surveillance et évaluation harmonisées, y compris à l'échelle sous-régionale, des indicateurs communs de l'IMAP pour la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI) ; la pollution et les déchets marins ; et l'hydrographie, à l'intérieur et à l'extérieur des AMP

Produit 2.1 : Surveillance intégrée/conjointe dans les AMP et des zones subissant de fortes pressions, effectuée dans des sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs convenus

22. Travaux réalisés par les expert.e.s/consultant.e.s régionaux : Les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils et de référence pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP pour les mammifères marins et les tortues marines ont été élaborés par les expert.e.s régionaux, discutés au sein des groupes de travail thématiques en ligne (OWG) et approuvés lors de la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche (10-11 juin 2021) et lors de la réunion des points focaux ASP/DB (23-25 juin 2021). Ces propositions ont ensuite été approuvées par la 8^e réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (9 septembre 2021), qui a ainsi autorisé l'utilisation de ces outils aux fins du MED QSR 2023.
23. Les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP concernant les espèces non indigènes (ENI) ont été élaborés par l'expert régional, discutés avec les expert.e.s des OWG et présentés à l'occasion de la réunion CORMON sur la biodiversité (10-11 juin 2021). La réunion a salué le travail réalisé, a demandé un complément d'information sur les valeurs seuils et a soumis quelques commentaires mineurs à inclure. Ce livrable a été modifié suite à une discussion en ligne avec les Parties contractantes (novembre 2021) qui ont transmis leurs commentaires. La version mise à jour a été soumise à la réunion CORMON sur la biodiversité (28-29 mars 2022) à titre d'information.
24. L'expert régional chargé de l'élaboration des valeurs de référence des ENI a examiné les listes nationales des ENI fournies par les expert.e.s nationaux désignés en ENI. Les listes finalisées ont été validées par les expert.e.s des pays au cours de plusieurs réunions bilatérales et réunions des OWG. Les valeurs de référence régionales et sous-régionales des ENI ont été présentées par l'expert régional, discutées avec les membres de l'OWG sur les ENI (décembre 2021) puis discutées lors de la réunion CORMON 2022 sur la biodiversité (28-29 mars 2022). Plusieurs commentaires ont été soumis par les Parties contractantes pour être inclus dans la version finale des valeurs de référence.
25. Le document sur les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils et de référence pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP pour les oiseaux de mer a été partagé par l'expert régional, discuté avec l'OWG sur les oiseaux de mer (avril et décembre 2021) et soumis à la réunion CORMON sur la biodiversité (28-29 mars 2022). La réunion a approuvé le document et autorisé son utilisation aux fins de la préparation du MED QSR 2023, dans l'attente des commentaires écrits qui seront fournis par les Parties contractantes.
26. L'élaboration des échelles de surveillance et d'évaluation, des critères d'évaluation et des valeurs seuils et de référence pour les indicateurs communs 1 et 2 relatifs aux habitats benthiques est en cours de préparation par l'expert régional, en étroite collaboration avec l'OWG informel sur les habitats benthiques. Il est prévu que les éléments proposés soient présentés à la réunion CORMON sur la biodiversité à l'automne 2022 (date à confirmer) pour convenir de leur utilisation aux fins du QSR MED 2023.
27. L'expert régional chargé de soutenir la mise en œuvre de la composante IMAP sur la biodiversité a pris ses fonctions en décembre 2021. Un projet de rapport comprenant une analyse des IMAP nationaux et une proposition d'intégration des programmes nationaux de surveillance de la biodiversité avec les groupes Pollution et Hydrographie a été préparé et est en cours d'examen.

28. Les experts régionaux en matière de pollution et d'hydrographie (OE5, OE7/8, OE9, OE10) ont analysé les IMAP nationaux correspondants et les projets de rapports ont été examinés et partagés avec les pays. En réponse à cette analyse, des réunions bilatérales ont été organisées en mai-juin 2021 entre l'expert régional sur les déchets marins et les équipes nationales compétentes dans le but de clarifier quelques éléments et de rechercher des informations complémentaires. Des réunions bilatérales supplémentaires ont également été organisées pour l'eutrophisation et l'hydrographie.
29. Les experts régionaux chargés de l'hydrographie et de l'eutrophisation ont préparé des questionnaires (en anglais et en français) qui ont été transmis par le Secrétariat à tous les points focaux du projet. Les pays n'ont toujours pas fait part de leurs commentaires, qui seront extrêmement utiles pour les prochaines étapes de cette analyse.
30. Des projets de protocoles d'accord – qui établissent les modalités de coopération autour des activités liées à la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national ainsi que les propositions de budgets – ont été partagés avec les pays bénéficiaires (Algérie/MdE, Égypte/EEAA, Israël/INPA, Liban/MdE, Libye/MdE, Maroc/MdE et Tunisie/APAL pour le groupe Biodiversité et ANPE pour le groupe Pollution).
31. Des réunions bilatérales ont été organisées avec chacune des institutions nationales chargées de la mise en œuvre de l'IMAP (Algérie/MdE, Israël/INPA, Libye/MdE, Maroc/MdE et Tunisie/APAL/ANPE) pour discuter, réviser et finaliser les protocoles d'accord et les budgets connexes.
32. Les protocoles d'accord ont été signés avec l'APAL (Tunisie) et le ministère de l'Environnement (MdE, Maroc) en novembre 2021, et les fonds respectifs ont été transférés aux partenaires. Les procédures de recrutement de consultant.e.s nationaux pour prendre en charge la mise en œuvre du travail de terrain et soutenir les équipes nationales sont en cours pour l'APAL (Tunisie), tandis que le processus a été finalisé pour le MdE au Maroc, où trois expert.e.s nationaux ont pris leurs fonctions en mars 2022.
33. La finalisation du protocole d'accord avec l'ANPE (Tunisie) concernant le groupe Pollution est toujours en attente de la nomination d'un nouveau directeur général. Le projet a été informé par le point focal du MEDPOL que l'ANPE ne pourrait signer l'accord juridique qu'après la nomination d'un directeur général.
34. Une réunion en présentiel et des sessions de travail avec le ministre Libyen de l'Environnement ont été organisées en Libye à la mi-décembre 2021. Ces discussions fructueuses ont abouti à la signature d'un protocole d'accord. La procédure de transfert de fonds est toujours en cours, dans l'attente de la communication des informations bancaires.
35. Une réunion en présentiel a été organisée avec les représentants du ministère de l'Éducation en Algérie en mars 2022. À cette occasion, le protocole d'accord et le budget associé ont été discutés et examinés en profondeur. Les participants se sont entendus sur une version finale qui n'est pas encore signée, dans l'attente de la communication des informations bancaires.
36. Suite à l'amendement du projet, le SSFA entre l'unité de coordination du PNUE/PAM et l'INPA a été signé en octobre 2021. Les données ont été collectées lors des travaux de terrain réalisés au cours du quatrième trimestre 2021 et sont actuellement en cours d'analyse avant d'être téléversées dans le système IMAP Info.
37. Des réunions en ligne ont été organisées avec l'INPA (Israël) pour discuter et examiner le document juridique sur les ressources budgétaires allouées à Israël dans le cadre du budget du CAR/ASP. La finalisation de cet accord juridique est en attente de la réaffectation du budget au PNUE/PAM.
38. Suite à une lettre officielle adressée au ministre de l'Environnement du Liban, le Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS-L) a été désigné le 2 mars 2022 comme l'institution nationale responsable de la mise en œuvre de l'IMAP au Liban. Des réunions bilatérales sont organisées avec les représentants

du CNRS-L, et les discussions pour finaliser le projet de protocole d'accord et le budget associé sont en cours.

39. Après l'approbation et la délivrance des autorisations officielles par les autorités égyptiennes compétentes pour lancer la mise en œuvre du projet (février 2022), une réunion de coordination a eu lieu au Caire, en présentiel, avec les représentants de l'EEAA (mars 2022) pour présenter et discuter des activités prévues et du plan de travail connexe. Le projet de protocole d'accord est en cours de préparation sur la base des discussions de cette réunion, l'objectif étant de le finaliser/signer au cours du deuxième trimestre 2022.

40. Les prochaines étapes du Produit 2.1 au cours de 2022 sont décrites ci-après :

- La finalisation de la signature du SSFA et du protocole d'accord avec les pays restants devrait avoir lieu au cours du deuxième trimestre 2022.
- La mise en œuvre des enquêtes de terrain au niveau national sera organisée au cours des deuxième, troisième et quatrième trimestre 2022.

Composante 2 : Amélioration et appui pour la création d'un réseau, complet et cohérent d'AMP efficacement gérées et surveillées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées (AMP) dans les pays du sud de la Méditerranée

Produit 3.1 : Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale d'un réseau d'AMP pour la côte égyptienne

41. La stratégie nationale du réseau d'AMP pour le littoral méditerranéen égyptien sera élaborée en tenant compte à la fois des objectifs de conservation et de la nécessité d'intégrer les AMP dans leur environnement économique et social, sur la base d'un processus de consultation impliquant les parties prenantes concernées à l'échelle nationale et locale.
42. Les activités du projet en Égypte n'ont pas démarré comme prévu, dans l'attente des autorisations officielles des autorités compétentes pour lancer l'activité en Égypte. Des courriers officiels ont été envoyés aux autorités égyptiennes en mars et en juillet 2021 et un contact et un suivi réguliers ont été maintenus par le CAR/ASP avec son point focal ASP/DB en Égypte concernant la situation et les actions entreprises pour commencer à exécuter les activités liées à la mise en œuvre du programme national de surveillance sur la côte égyptienne en ce qui concerne la biodiversité marine, les espèces non indigènes (ENI), la pollution et de l'hydrographie, et pour élaborer une stratégie nationale pour les aires marines protégées sur le littoral méditerranéen de l'Égypte.
43. Le 5 octobre 2021, une réunion de coordination de haut niveau s'est tenue à l'échelle nationale entre le coordinateur du PNUE/PAM et le directeur général de l'Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA), au cours de laquelle il a été demandé aux autorités égyptiennes d'accélérer la délivrance de la dernière autorisation afin de pouvoir prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre des activités du projet.
44. En 2022, suite au courrier officiel adressé par le CAR/ASP aux autorités égyptiennes (le 14 janvier), le CAR/ASP a reçu une réponse officielle (le 10 février) concernant l'approbation et la délivrance des autorisations officielles par les autorités compétentes pour lancer l'activité en Égypte.
45. Sur cette base, une réunion de coordination technique a été organisée au Caire, en présentiel, avec les représentants de l'EEAA le 31 mars 2022. Elle a permis de mettre à jour et d'approuver les activités planifiées et le plan de travail associé, et de discuter en détail des termes de référence (TdR) préparés par le CAR/ASP pour engager des consultant.e.s nationaux chargés d'élaborer la stratégie nationale visant à établir un réseau d'AMP sur le littoral méditerranéen de l'Égypte.
46. Les prochaines étapes du Produit 3.1 au cours de 2022 sont décrites ci-après :
 - Les consultant.e.s nationaux chargés d'élaborer la stratégie nationale visant à établir un réseau d'AMP sur le littoral méditerranéen de l'Égypte devraient être en poste d'ici fin mai au plus tard, puisque l'appel d'offres a été lancé par le CAR/ASP le 20 avril 2022.
 - Une fois les consultant.e.s nationaux sélectionnés et installés dans leurs fonctions, le CAR/ASP et l'Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA) dirigeront et superviseront la mise en œuvre du processus aux niveaux national et local.

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées (AMP) dans les pays du sud de la Méditerranée

Produit 3.2 : Organisation du Forum 2020 des aires marines protégées afin de préparer la voie pour le processus de l'agenda post-2020 des AMP en Méditerranée

47. Le Forum des aires marines protégées de Méditerranée est une initiative conjointe du CAR/ASP et de MedPAN. Après deux éditions précédentes (Antalya 2012 et Tanger 2016), le Forum des AMP 2020 devait se tenir début décembre 2020 à Monaco. Cette troisième édition était coorganisée par le CAR/ASP, MedPAN, le WWF Méditerranée et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, de la situation sanitaire et des restrictions de voyage qui y sont liées, le Forum des AMP 2020 en présentiel a été reporté fin 2021.
48. Il convient de mentionner que la contribution du CAR/ASP à l'élaboration de la feuille de route post-2020 pour les aires marines protégées en Méditerranée, élaborée conjointement par MedPAN, le CAR/ASP et le WWF dans le cadre du processus de collaboration du Forum des AMP, et confiée à une équipe de consultant.e.s, a été soutenue financièrement par les fonds de base du CAR/ASP (FFM), tandis que le projet IMAP-MPA devait soutenir l'organisation de l'événement en présentiel du Forum, y compris les frais de voyage et d'hébergement des participants, le lieu, l'interprétation simultanée, la communication, la traduction des produits livrables et l'impression des documents.
49. Les principales activités entreprises en vue de l'organisation du Forum des AMP 2020 ont été les suivantes :
- Un consultant a été engagé en mai 2021 pour diriger la préparation des sessions du Forum virtuel et du Forum des AMP 2020, et pour finaliser la feuille de route post-2020 pour les AMP.
 - Profitant du report des différents événements sur la biodiversité à l'échelle mondiale, les sessions du Forum virtuel ont été organisées en ligne du 2 au 4 juin 2021. Plus de 400 participants ont été présents en ligne et ont contribué aux différentes sessions de discussion qui visaient à rédiger des recommandations pour la feuille de route.
 - Un appel à manifestation d'intérêt et à contribution a été lancé fin juillet 2021 et s'est terminé fin septembre. Sur les 558 réponses reçues, 309 personnes se sont dites intéressées pour participer au Forum à Monaco en présentiel, et 249 pour suivre l'événement en ligne. 175 propositions d'études de cas ont été reçues des différentes parties prenantes des AMP en Méditerranée et au-delà.
 - Organisation du quatrième Comité de pilotage du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée (téléconférence, 5 octobre 2021) pour discuter de l'avant-projet de feuille de route pour les AMP, des préparatifs du programme et des sessions en présentiel du Forum, y compris la sélection des études de cas pré-identifiées. En raison de la situation sanitaire, il a été proposé d'organiser l'événement en présentiel en 2022.
 - Les inscriptions au Forum des AMP ont été ouvertes le 19 octobre 2021, avec la possibilité d'être physiquement présent à Monaco ou de participer en ligne.
 - Le Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée a été organisé par le CAR/ASP, le MedPAN, WWF et la Fondation Prince Albert II de Monaco du 28 novembre au 1^{er} décembre 2021 à Monaco (au Musée océanographique de Monaco et à l'hôtel Novotel) et en ligne. Il a réuni 224 participants en présentiel, venus de 26 pays méditerranéens et au-delà. La participation a englobé la communauté des AMP au sens large, principalement des organismes de gestion ou des autorités publiques nationales ou locales chargées des AMP (29 %), des universités, des instituts de recherche et des expert.e.s (18 %), des ONG (18 %), des institutions intergouvernementales internationales ou régionales (10 %) et des réseaux (10 %). En outre, 466 participants ont suivi l'événement en ligne (sur 517 inscrits).
 - Un rapport du Forum a été rédigé et envoyé à tous les participants deux semaines après la clôture du Forum. Il est disponible sur [ce lien](#). Des photos de [la visite de terrain](#) et de [l'événement](#) sont disponibles sur Flickr. Les enregistrements des sessions du Forum sont disponibles sur [la chaîne YouTube](#) du Forum des AMP.

50. Les prochaines étapes du Produit 3.2 au cours de 2022 sont décrites ci-après :

- Finalisation de l'intégration des commentaires du Forum des AMP dans la feuille de route ; et
- Organisation de la réunion du cinquième Comité de pilotage du Forum 2020 des AMP.

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées (AMP) dans les pays du sud de la Méditerranée

Produit 3.3 : Élaboration d'un document stratégique sur les AMP et d'autres mesures spatiales de conservation effectives en Méditerranée, conformément au cadre mondial de la biodiversité de la CDB pour l'après 2020, par le biais d'un processus participatif

51. L'élaboration de la stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) en Méditerranée a été soutenue financièrement par les fonds de base du CAR/ASP (FFM), tandis que le projet IMAP-MPA (UE) a soutenu le processus de consultation pour la finalisation du projet de stratégie, y compris l'organisation d'ateliers de consultation impliquant toutes les parties prenantes concernées.
52. La stratégie régionale a été élaborée sous la direction du CAR/ASP, sur les conseils du groupe ad hoc d'expert.e.s pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) et en concertation avec les points focaux ASP/DB des Parties contractantes et les organisations régionales et internationales actives en Méditerranée, sur une période de 4 mois (février-mai 2021).
53. Un projet de cadre stratégique (piliers stratégiques, résultats et produits), élaboré en concertation avec le CAR/ASP et les membres de l'AGEM, a été présenté lors d'un atelier à distance de deux jours (8-9 avril 2021), qui a réuni 51 participants représentant des organisations nationales, régionales et internationales, ainsi que des points focaux, des expert.e.s individuel.le.s et des représentants d'institutions universitaires. Pendant cet atelier de deux jours, le cadre a été finalisé et un certain nombre d'actions clés ont été identifiées pour chaque produit. Les actions ont été identifiées à deux niveaux : Au niveau des Parties contractantes et au niveau des organisations régionales et internationales. Les résultats de l'atelier ont été intégrés dans la stratégie, qui a été soumise à l'examen des participants.
54. La stratégie révisée a ensuite été présentée à la deuxième réunion de l'AGEM (en téléconférence, 3 et 4 mai 2021), puis aux points focaux ASP/DB lors d'un atelier de consultation en ligne (téléconférence, 18 mai 2021), au cours duquel les commentaires ont été intégrés.
55. Une seconde version de la stratégie post-2020 a été présentée lors de la quinzième réunion des points focaux ASP/DB (téléconférence, 23-25 juin 2021), puis révisée et approuvée.
56. Le projet de stratégie a été soumis à la réunion des points focaux du PAM (téléconférence, 10-17 septembre 2021) avant d'être finalement transmis à la COP 22 (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021) pour examen.
57. La COP 22 a adopté la « Stratégie régionale post-2020 relatives aux aires marines et côtières protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone en Méditerranée » et a appelé les Parties contractantes à prendre des mesures efficaces pour la mettre en œuvre, renforçant ainsi la mise en œuvre du Protocole ASP/DB dans la région méditerranéenne (Décision IG.25/12).
58. Les prochaines étapes du Produit 3.3 au cours de 2022 sont décrites ci-après :
- Publier la stratégie régionale post-2020 adoptée pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, et la diffuser sur les sites internet du PNUE/PAM et du CAR/ASP et via d'autres canaux pertinents.

- Appuyer les processus de consultation pour l'élaboration d'un cadre d'évaluation et de suivi de la stratégie régionale post-2020, avec le soutien technique de l'AGEM et en utilisant, dans la mesure du possible, les outils de suivi existants dans la région, en particulier ceux établis dans le cadre de la Convention PNUE/PAM-Barcelone ainsi que dans le cadre du suivi des ODD, de la biodiversité post-2020 et des cibles connexes, conformément à la décision IG.25/12 de la COP 22.

Résultat 4 : Amélioration de la gestion des AMP sur site et identification des mécanismes de durabilité des AMP

Produit 4.1 : Élaboration de plans de gestion des AMP et appui à leur mise en œuvre effective

59. L'existence d'un plan de gestion est l'un des principaux critères pour obtenir le statut d'AMP. Cela signifie que dans le cadre de cette activité et pour chacune des trois aires protégées concernées, à savoir la future AMP de Rachgoun en Algérie, la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban et la future AMP du golfe de Syrte en Libye, une réflexion approfondie doit être menée, comprenant la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels, l'établissement d'un plan d'action et d'un calendrier de mise en œuvre, l'allocation de ressources et la définition d'indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion.
60. Dans le cadre de cette activité et sur la base d'études écologiques et socioéconomiques complémentaires, des plans de gestion sont élaborés conjointement avec les autorités nationales responsables des aires marines et côtières protégées et en concertation avec d'autres organismes gouvernementaux compétents et d'autres parties prenantes pour les trois AMP potentielles.
61. En Algérie, suite à l'approbation des études écologiques et socioéconomiques de la future AMP de l'île de Rachgoun et au lancement d'un appel d'offres pour mener une étude de classification, y compris l'élaboration du plan de gestion de l'île de Rachgoun, un bureau d'études national a été sélectionné et les travaux de l'étude de classification, y compris l'élaboration de son plan de gestion de l'île de Rachgoun, sont en cours depuis juillet 2021.
62. Une réunion de suivi s'est tenue le 7 septembre 2021 entre le bureau d'études, le ministère de l'Environnement et les représentants du CAR/ASP pour aborder les aspects pratiques et logistiques de l'organisation des réunions de consultation et des rassemblements de toutes les parties prenantes locales de l'AMP. À cette fin, le ministère de l'Environnement a envoyé un courrier officiel aux autorités locales pour leur demander de prendre toutes les dispositions nécessaires et de faciliter le processus de consultation et de participation au niveau local.
63. Un atelier de démarrage a été organisé au niveau local dans la wilaya d'Ain-Témouchent, en Algérie, le 12 octobre 2021. Réunissant 34 représentants d'organismes institutionnels, associatifs et privés, cet atelier a permis de leur présenter l'objectif du processus, les résultats attendus et les étapes de mise en œuvre, et d'en discuter avec eux. Les acteurs présents et les responsables de l'étude de classification de l'île de Rachgoun semblent s'être très bien entendus. Ils ont exprimé un soutien unanime et leur totale satisfaction quant à l'approche participative et inclusive adoptée à l'égard des acteurs locaux.
64. Après cet atelier de démarrage tenu en octobre et les consultations techniques qui ont suivi, le bureau d'études a soumis, le 22 décembre 2021, le premier livrable de la première phase du processus, à savoir l'« Étude de pertinence pour la classification de la future AMP de l'île de Rachgoun » pour approbation par le ministère de l'Environnement.
65. L'étude de pertinence a ensuite été soumise à l'approbation de la Commission des aires protégées de la wilaya d'Ain-Témouchent lors d'un atelier organisé le 24 mars 2022 dans les bureaux de la wilaya d'Ain-Témouchent. L'étude et la demande de classification ont été présentées à la commission par la Direction de l'environnement de la wilaya d'Ain-Témouchent, conformément à la réglementation nationale.

66. Il convient de noter que les membres de la Commission des aires protégées de la wilaya d'Ain ont approuvé à l'unanimité l'étude de pertinence et la demande de classification qui permettent de passer à la deuxième phase du processus consistant à élaborer un schéma directeur et un plan de gestion de la zone marine et côtière de l'île de Rachgoun.
67. Au Liban, suite à l'approbation et à la parution des études écologiques et socioéconomiques, un appel d'offres visant à engager des consultant.e.s pour élaborer le plan de gestion de la réserve naturelle de la côte de Tyr a été préparé en étroite concertation avec le ministère de l'Environnement, puis lancé le 8 octobre 2021. L'équipe de consultant.e.s a été sélectionnée en novembre 2021 et a véritablement pris ses fonctions au début du mois de décembre 2021.
68. En outre, afin de renforcer et d'assurer une mise en œuvre technique et logistique harmonieuse du processus d'élaboration du plan de gestion, et en s'appuyant sur la collaboration de longue date entre le CAR/ASP et l'UICN/ROWA au Liban, sur les connaissances et compétences de l'UICN/ROWA relatives au contexte de la réserve naturelle de la côte de Tyr et sur son partenariat avec les principales parties prenantes impliquées dans sa gestion, en particulier les pêcheurs, un protocole d'accord a été signé entre le CAR/ASP et l'UICN/ROWA pour unir leurs efforts vers la mise en œuvre du processus.
69. Une réunion technique a été organisée le 20 décembre 2021 entre les différents représentants des partenaires techniques, à savoir le CAR/ASP, le ministère de l'Environnement, la municipalité de Tyr, la réserve naturelle de la côte de Tyr, l'UICN et les consultant.e.s. À cette occasion ont été présentés l'objectif du processus et l'approche participative attendue pour mettre en œuvre efficacement le plan de gestion en assurant un équilibre entre les aspects écologiques, économiques et sociaux de la réserve naturelle.
70. Suite à la préparation par les consultant.e.s d'un projet de rapport de diagnostic-évaluation, un atelier de consultation et de présentation a été organisé le 3 mars 2022 à Tyr avec les parties prenantes locales potentielles. Cet atelier a permis (i) de présenter aux communautés locales et aux parties prenantes le processus d'élaboration du plan de gestion et l'approche inclusive proposée ; (ii) d'appréhender ensemble l'écosystème et les moteurs environnementaux, sociaux et culturels ; et (iii) d'identifier les possibilités à prendre en compte pour mettre à jour le plan de gestion de la réserve.
71. En Libye, le rapport écologique et le rapport socioéconomique de la zone côtière et marine de la future AMP du golfe de Syrte ont été finalisés, en tenant compte des commentaires formulés lors de l'atelier technique organisé à cet effet et approuvés en juillet 2021.
72. Malgré la situation politique prévalant dans le golfe de Syrte, le processus d'élaboration du plan de gestion de la future AMP a été lancé en novembre 2021. Un appel d'offres visant à engager des consultant.e.s pour élaborer le plan de gestion a été préparé et soumis aux représentants du ministère de l'Environnement pour consultation et approbation au début du mois de décembre 2021.
73. Le 15 décembre 2021, une réunion de coordination technique a été organisée à Tripoli entre les représentants du projet IMAP-MPA et le ministère de l'Environnement. À cette occasion, les conditions de l'appel susmentionné ainsi que les prochaines étapes de la mise en œuvre des activités du projet ont été discutées et définies d'un commun accord.
74. Après l'approbation des TdR, un appel d'offres a été lancé en janvier 2022 pour recruter les consultant.e.s chargés d'élaborer le plan de gestion de la zone de Shash dans le Golfe de Syrte. L'équipe de consultants a été sélectionnée à la fin du mois de février 2022 et leur mission a réellement commencé à la mi-mars 2022.
75. Les prochaines étapes du Produit 4.1 au cours de 2022 sont décrites ci-après :

- Après l'approbation par le ministère de l'Environnement de l'étude de pertinence et de la demande de classification de la future AMP de l'île de Rachgoun en Algérie, la deuxième phase du processus débutera dans le but d'élaborer un schéma directeur et un plan de gestion de la future AMCP.
- Après la finalisation par les consultants du rapport de diagnostic-évaluation, la deuxième et dernière phase de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle de la côte de Tyr sera lancée en vue d'organiser un deuxième atelier de consultation d'ici mi-juillet 2022 pour présenter le projet de plan de gestion.
- En Libye, un premier atelier est prévu pour la mi-juin 2022, pour présenter la phase de diagnostic-évaluation aux acteurs locaux et les consulter à ce sujet. Après cet atelier et une fois le rapport de diagnostic approuvé, la deuxième phase d'élaboration du plan de gestion se déroulera durant le second semestre 2022.

Résultat 4 : Amélioration de la gestion des AMP sur site et identification des mécanismes de durabilité des AMP

Produit 4.2 : Amélioration de la gestion des AMP par le renforcement des capacités et initiation de la mise en œuvre des plans de gestion

76. Les termes de référence pour le recrutement des consultant.e.s chargés d'élaborer des programmes d'études et de dispenser des formations sur (i) la gestion efficace et (ii) le rôle socioéconomique durable des AMP ont été rédigés. Un appel d'offres a été lancé et publié sur le site internet du CAR/ASP en mai 2021, afin que les consultant.e.s puissent démarrer leur mission début juin 2021. Une offre a été reçue concernant la formation sur la gestion efficace, et la réunion de lancement avec les consultant.e.s a eu lieu en juin 2021. En raison des restrictions de voyage, la formation a été organisée en ligne en février 2022.
77. Les points focaux ASP/DB des pays bénéficiaires du projet ont été invités à désigner les participants à la formation. Au total, 24 participants de 6 pays différents (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte et Liban) ont été retenus.
78. Un atelier de formation a été organisé en ligne les 2 et 3 février 2021 pour les « encadrants » (un participant spécialiste par pays) afin de partager avec eux le contenu de la formation à venir et d'améliorer leurs compétences en matière de communication et de coaching.
79. L'atelier de formation sur la gestion efficace des AMP a été organisé en ligne du 7 au 10 février pour les 24 participants désignés, et a été un succès. Le programme de la formation a été préparé en anglais et traduit en français, et des interprétations simultanées ont été proposées pendant la formation.
80. Un autre appel d'offres sera lancé en mai 2022 pour la formation sur le rôle socioéconomique durable des AMP.
81. En ce qui concerne la future AMCP de Jbel Moussa au Maroc, et faisant suite à la coordination régulière avec le point focal ASP/DB rattaché au département des Eaux et Forêts au Maroc, il a été convenu de rédiger des TdR pour un plan de pêche durable à Jbel Moussa, et de les soumettre pour examen aux autorités nationales en novembre 2021. Plus tard en novembre 2021, un décret d'application nouvellement adopté sur les aires protégées au Maroc a désigné le département des Eaux et Forêts et le département de la Pêche comme les deux principaux acteurs institutionnels responsables du développement et de la gestion des aires protégées, y compris les zones côtières et marines comme c'est le cas de Jbel Moussa.

82. Les TdR susmentionnés ont été modifiés selon les orientations du nouveau décret d'application, puis partagés en décembre 2021 avec les représentants des départements des Eaux et Forêts et de la Pêche. Ils ont été approuvés en janvier 2022, ce qui a permis le lancement de l'appel à consultant.e.s en février 2022.
83. Le consultant chargé d'élaborer un plan de pêche durable pour Jbel Moussa a été sélectionné début mars 2022 et sa mission a réellement démarré à la mi-mars 2022.
84. Par ailleurs, un appel à consultant.e.s pour l'élaboration d'une stratégie de communication visant à promouvoir la future AMCP de Jbel Moussa et sa déclinaison en plan de communication a été lancé à la mi-mars 2022. Il est prévu que le processus de sélection des consultant.e.s soit finalisé au début du mois d'avril afin qu'ils puissent véritablement commencer leur mission à la mi-avril.
85. La mise en œuvre du plan de gestion de la future AMP des îles Kerkennah en Tunisie a été lancée le 22 septembre 2021, lors d'une réunion de coordination organisée avec l'équipe de gestion de l'AMP.
86. Au cours de cette réunion, un plan de travail détaillé a été défini pour l'élaboration d'une stratégie de communication, le développement d'un programme socioéconomique intégré et l'acquisition de l'équipement de terrain nécessaire pour renforcer l'application des mesures de gestion telles que les patrouilles, la surveillance en mer et le suivi.
87. Suite à diverses consultations et échanges techniques avec l'équipe de gestion des AMP en Tunisie, le cahier des charges d'un bateau de surveillance, destiné aux activités de suivi et de patrouille, a été préparé et approuvé. Un appel d'offres a ensuite été lancé en février 2022. En mars 2022, un fournisseur a été choisi et la fabrication du bateau de surveillance a été lancée.
88. En outre, un appel à consultant.e.s pour l'élaboration d'une stratégie de communication visant à promouvoir la future aire marine et côtière protégée (AMCP) des îles du nord-est de l'archipel de Kerkennah en Tunisie et sa déclinaison en plan de communication a été lancé le 29 mars 2022.

Les prochaines étapes du Produit 4.2 d'ici 2022 sont décrites ci-après :

- Les TdR pour le recrutement de consultant.e.s chargés d'élaborer des programmes d'études et de dispenser des formations sur le rôle socioéconomique durable des AMP sont en cours de préparation et un appel d'offres sera lancé d'ici mai 2022 afin d'engager les consultant.e.s d'ici juin 2022.
- Les TdR pour le recrutement de consultant.e.s chargés d'élaborer un programme socioéconomique intégré à la future AMCP de Jbel Moussa sont en cours de préparation et un appel d'offres sera lancé d'ici fin avril 2022 afin d'engager les consultant.e.s d'ici fin mai 2022.
- Les TdR pour le recrutement de consultant.e.s chargés d'élaborer un programme socioéconomique intégré à la future AMCP des îles du nord-est de l'archipel de Kerkennah sont en cours de préparation et un appel d'offres sera lancé d'ici fin avril 2022 afin d'engager les consultant.e.s d'ici fin mai 2022.

6. Enjeux et nouveaux défis

89. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises à l'échelle nationale, régionale et internationale pour en contenir la propagation, notamment le confinement total/partiel à l'échelle nationale, la fermeture des frontières et les restrictions de voyage, ont entraîné plusieurs problèmes/retards énumérés ci-dessous :
 - Toutes les réunions en présentiel du premier semestre 2021 à l'échelle nationale ont été reportées, ce qui a entraîné plusieurs retards, souvent importants, liés principalement à l'organisation des réunions nationales et à la mise en place des comités nationaux de l'IMAP.
 - La réunion de coordination et de planification prévue en présentiel en Égypte pour la mise en œuvre de l'IMAP et l'élaboration d'une Stratégie nationale de réseau d'AMP pour le littoral méditerranéen égyptien, reportée à plusieurs reprises, a finalement eu lieu le 31 mars 2022. Pour compenser ce

retard, des discussions et une coordination en ligne ont été continuellement organisées et assurées avec le point focal du projet en Égypte.

- En ce qui concerne l'organisation du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée, les réunions physiques n'ont pas été autorisées et les réunions du Comité de pilotage ont donc été organisées par diverses modalités en ligne/téléconférences.
- L'événement en présentiel du Forum des AMP 2020 a été reporté au 29 novembre - 1^{er} décembre 2021 à Monaco et s'est déroulé dans un format hybride.
- En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des AMP par le biais du renforcement des capacités et le lancement de la mise en œuvre du plan de gestion au Maroc, la réunion de coordination et de planification en présentiel a été reportée. Des discussions et des réunions de coordination en ligne continues ont été organisées avec le point focal ASP/DB du Maroc. Toutefois, la réunion nationale de lancement du projet IMAP-MPA, qui s'est tenue en ligne, a permis de présenter la Composante AMP et les activités prévues pour 2022 dans la future AMCP de Jbel Moussa, et d'en informer les participants marocains.
- Les retards pris dans l'exécution du projet (principalement les retards concernant la signature des accords juridiques) font peser un grand risque sur les fonds respectifs et la mise en œuvre effective des activités envisagées, sachant que le projet doit être achevé en février 2023.

7. Synergies avec d'autres initiatives

90. Le projet est structuré principalement pour s'appuyer sur les réalisations et les produits des précédents projets EcAp MED II (financé par la DG ENV) et du réseau MedMPA (financé par la DG Near).
91. La signature des protocoles d'accord et les réunions bilatérales avec les pays sont menées en synergie avec les projets EcAp MED III et Marine ML MED financés par l'UE.
92. La composante AMP du projet s'appuie sur les résultats du précédent projet de réseau MedMPA financé par l'UE et est exécutée sur le terrain, à l'échelle nationale, en pleine synergie et complémentarité avec deux projets régionaux financés par la Fondation MAVVA, à savoir les projets de zones de non-prélèvement/AMP et de tortues marines. Les actions synergiques concernent la future AMP des îles Rachgoun (Algérie) et la future AMP de Jbel Moussa pour ce qui est du projet de zones de non-prélèvement/AMP, et la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) et la future AMP du golfe de Syrte (Libye) pour ce qui est du projet sur les tortues marines.
93. En outre, dans le cadre de la composante AMP, le CAR/ASP travaille particulièrement en synergie avec deux partenaires régionaux potentiels, MedPAN et le WWF, autour du programme AMP en Méditerranée. Cette collaboration se reflète dans le processus d'organisation du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée dans le but d'ouvrir la voie à l'avancement du programme post-2020 pour les AMP de Méditerranée
94. Le projet est étroitement lié et exécuté en synergie avec l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui est représentée par un membre au sein du Comité de pilotage du projet. Ces liens reposent sur la promotion de la coopération régionale, sous-régionale et transnationale dans les secteurs qui relèvent du mandat de l'UpM, et plus particulièrement sur la protection de l'environnement.
95. Dans le cadre de son programme de travail 2020-2021, le CAR/ASP avait prévu de développer un outil pour la gestion efficace des AMP en Méditerranée et de le mettre à la disposition des personnes chargées de la gestion et de la planification des AMP. Cependant, au cours de ses recherches préliminaires sur les outils existants pour évaluer l'efficacité de la gestion des AMP, le CAR/ASP a découvert l'outil intégré pour l'efficacité de gestion (IMET). Le formulaire IMET a été mis au point par le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne. Il s'agit d'un outil très complet, qui s'appuie sur le cadre de l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) proposé par l'UICN/CMAP et qui a été testé dans de nombreuses régions du monde. Une réunion de présentation de l'IMET a été organisée le 3 décembre

2021 en présence de représentants du PNUE/PAM, du CAR/ASP, de la Commission européenne et du CCR. Sur la base de cette présentation et compte tenu de l'exhaustivité de cet outil numérique IMET, il a été décidé de ne pas s'engager dans le développement d'un autre outil et de poursuivre les discussions avec le CCR en vue d'appliquer au mieux l'IMET aux AMP de la Méditerranée. Ce travail se poursuivra dans le cadre des projets actuels et futurs potentiels financés par l'UE.

8. Aspects liés au genre

96. L'équilibre et l'équité entre les sexes font partie des valeurs fondamentales et des dispositions pertinentes du projet et sont pris en compte dans la plupart des activités du projet. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également reconnues comme une priorité transversale dans tous les aspects du travail du PNUE, y compris pour le PNUE/PAM. Le Secrétariat, par son travail de fond mais également par la mise en œuvre des projets, promeut la participation des femmes et des hommes à toutes les activités de protection de l'environnement et de développement durable.
97. Dans le cadre du projet, une revue documentaire complète a été réalisée sur l'intégration de la dimension de genre dans les aires marines protégées (AMP). Elle s'est appuyée sur les ressources disponibles relatives aux questions de genre liées aux AMP, à la pollution marine et aux moyens de subsistance côtiers, et a été menée en synergie avec le MedProgramme financé par le FEM.
98. Cette revue documentaire a été complétée par une consultation en ligne basée sur un questionnaire envoyé par le Secrétariat à tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Sur les 20 institutions contactées, 5 ont répondu et ont partagé de précieuses informations sur la façon dont elles intègrent et surveillent les questions de genre dans leur travail.
99. Sur la base de la revue documentaire et de la consultation en ligne, un plan d'action sur le genre a été préparé pour servir de cadre à l'intégration du genre dans le projet IMAP-MPA et pour aider l'équipe projet, mais aussi les partenaires, à rehausser l'importance des aspects liés au genre.
100. Des dispositions relatives à la participation équilibrée des femmes et des hommes figuraient également dans les appels visant à recruter des expert.e.s/consultant.e.s régionaux pour l'IMAP. À cet égard, le rapport entre expert.e.s masculins et féminins devrait être équilibré. En effet, sur les six expert.e.s régionaux thématiques impliqués, trois sont des femmes.
101. En outre, le Comité de pilotage du Forum 2020 des aires marines protégées de Méditerranée comporte un nombre égal d'hommes et de femmes, ce qui est clairement documenté dans les rapports d'avancement de la quatrième réunion du Comité de pilotage.
102. Les points focaux ASP/DB ont été invités à prendre en compte la dimension de genre lors de la désignation des participants à la formation sur la gestion efficace des AMP.

9. Communication

103. Une section consacrée au projet a été développée sur le site web du PNUE/PAM sous la rubrique [Projets](#), de même que sur la page [dédiée au projet](#) du site internet du CAR/ASP.
104. Les principaux événements organisés dans le cadre du projet ont été annoncés sur les sites internet du PNUE/PAM et du CAR/ASP et sur les réseaux sociaux :
 - À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2021, une campagne de communication a diffusé plusieurs histoires courtes qui mettent en lumière le travail effectué par les femmes au sein et autour des AMP, en portant une attention particulière à celles qui travaillent dans les AMP potentielles du projet IMAP-MPA (par exemple, la directrice de la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban ou les pêcheuses actives autour de la future AMP de l'île de Kerkennah en Tunisie).
 - <http://www.rac-spa.org/node/2019>

- <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1368874692925419521>
- <https://twitter.com/UNEPMAPNews/status/1368867088971010048>
- La Journée internationale de la diversité biologique (22 mai 2021) a été célébrée par un article détaillé qui souligne la contribution du projet à la protection de la biodiversité. L'article a été diffusé par le biais des réseaux sociaux :
 - <https://twitter.com/UNEPMAPNews/status/1395692973384511492>
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4165181143530280>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6801546106040836096>
- La contribution du projet IMAP-MPA à l'élaboration des éléments d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP sur la biodiversité – discutée par l'OWG et approuvée par les réunions CORMON (vidéoconférence, juin 2021 et mars 2022) :
 - <http://rac-spa.org/node/2081>
 - <https://www.facebook.com/648650728516690/posts/5140842625964122/?d=n>
- Présentation des résultats du projet lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN :
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4478554085526316>
- Actualité liée au Forum des AMP 2020 :
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4743396702375385>
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4743850508996671>
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4743916182323437>
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4746443295404059>
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4749916308390091>
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4750771738304548>
 - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1465993400809934855>
 - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1465615251668353024>
 - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1465347085541249036>
 - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1465265859052589059>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871033366502813696>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871033366502813696>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871117944038965248>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871377822166892544>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871378667885404160>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871756229409071104>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6871837038111457281>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6913030392925024256>
- Signature du protocole d'accord avec le ministère libyen de l'Environnement :
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4800736836641371>
- Lancement de l'étude de classification de l'aire marine et côtière de l'île de Rachgoun en Algérie :
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/4573569549358102>
 - <https://twitter.com/SPARACinfos/status/1445703672239833089>
- Lancement officiel de la procédure de classification de l'aire marine et côtière de l'île de Rachgoun en Algérie :
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/5145685725479812>

- <http://www.rac-spa.org/node/2172>
- <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6914903852060131328>
- Formation de 24 responsables de la gestion et de la planification des AMP – venus d’Algérie, d’Égypte, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie – sur la gestion efficace et la pérennité financière des AMP de Méditerranée :
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/5011924655522587>
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6897543061208195072>
- Atelier sur le processus d’élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle de la côte de Tyr :
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6905119585838977024>
 - <https://www.facebook.com/SPARACinfos/posts/5074514775930241>
- Réunion de coordination avec les représentants du ministère égyptien de l’Environnement au Caire sur la mise en œuvre des activités IMAP-MPA :
 - <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6915688478630387712>
- Participation à des événements régionaux et internationaux pour présenter le projet IMAP-MPA :
 - Présentation du projet lors du Congrès mondial de la nature de l’UICN, pendant la session « Coopération régionale et internationale pour la Méditerranée : atteindre le bon état écologique de la mer Méditerranée » <https://www.iucncongress2020.org/programme/official-programme/session-52588>
 - Présentation du projet lors du Forum des aires marines protégées en Méditerranée à Monaco, dans le cadre de l’événement parallèle « Stratégies et efforts de la Convention de Barcelone en ce qui concerne les AMP de Méditerranée » https://medmpaforum.org/SE01_fr
 - Grâce au soutien du projet, toutes les sessions du forum sont disponibles en ligne : <https://www.youtube.com/channel/UCSp0T2hZfGfgMhGGVvftCYA/videos> et une vidéo de présentation du Forum a été réalisée : <https://youtu.be/Op6trGmthhg>
 - Réalisation d’une vidéo sur les projets financés par l’UE, y compris l’IMAP-MPA, à l’occasion de la COP 22 de la Convention de Barcelone. La vidéo a été diffusée sur un écran géant dans le hall d’exposition et partagée sur la page internet de l’exposition virtuelle « Convention de Barcelone : deux années de réalisations ». Elle a également été diffusée sur le panneau géant comprenant des informations sur les trois projets financés par l’UE, préparé par l’Info/RAC pour la COP 22. <http://www.info-rac.org/cop22exhibition/>
 - Communication lors de la COP (liens vers des vidéos) :
 - anglais : <https://youtu.be/0RPbPoOuI88>
 - français : <https://youtu.be/MyRV6Bfstak>
 - arabe : <https://youtu.be/CHauC9wMGz0>
 - espagnol : <https://youtu.be/CpF8GcR7NWQ>
 - Monaco Ocean Week : organisation d’un événement intitulé « Le Forum 2020 et la feuille de route post-2020 pour les aires marines protégées en Méditerranée : défis et solutions post-2020 ».
- Il convient également de noter que la première phase du processus de classification de l’île de Rachgoun en Algérie a été largement couverte par les médias nationaux, notamment par :
 - un reportage sur la chaîne de télévision nationale Ennahar News : <https://drive.google.com/file/d/1xbHnDCfLHFhaVekm2TXItaJgFW3IZm2z/view?usp=sharing>
 - un article dans le journal Ennahar : <https://drive.google.com/file/d/1IQ3YnZIH9JaNzKbLdG95AcRn2JkbqUjk/view>
 - un article dans le journal El Watan : <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/vers-le-classement-de-lile-rachgoun-a-ain-temouchent-07-10-2021>
 - une émission spéciale « Ecologia » sur la radio locale, d’une durée de 60 minutes et entièrement consacrée au projet de classification : <https://drive.google.com/file/d/1KARHiVYxgAJnvw5S8KAHpxdyfJP57TY/view?usp=sharing>

- À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2022, l'IMAP-MPA a été mentionné sur le blog du coordinateur du PNUE/PAM, avec les autres projets financés par l'UE et le programme MED, comme un élément clé de l'intégration de la dimension de genre dans la région et dans le système du PNUE/PAM :
 - <https://www.unep.org/unepmap/fr/news/blogpost/legalite-des-sexes-pour-les-personnes-et-la-nature-en-mediterranee>